

18. Carte à puce

Le CPE est doté d'un système de carte à puce pour les enfants des installations. Cette puce est insérée dans un porte-clés et a deux fonctions. Premièrement, ce système permet d'enregistrer les heures de fréquentation des enfants (arrivées et départs). Deuxièmement, la carte à puce (porte-clés) sert à s'assurer que les enfants sont bel et bien sous la responsabilité du CPE car elle suit l'éducatrice qui a la garde de l'enfant tout au long de la journée. De plus, le système permet une sécurité accrue car les allergies des enfants seront indiquées sur la carte à puce.

18.1 Fonctionnement

À son arrivée, le parent doit prendre le porte-clés de son enfant sur le tableau et le remettre à l'éducatrice qui l'accueille. Dès que le porte-clés est décroché du tableau, l'enregistrement des données commence à entrer dans le système informatique. Lorsque le parent vient chercher son enfant, l'éducatrice lui remet le porte-clés. Le parent le remet sur le tableau pour enregistrer le départ de son enfant. Puisque les porte-clés sont munis d'une puce, nous vous demandons de ne pas laisser votre enfant le manipuler. De plus, veuillez noter que des frais de 25 \$ s'appliqueront en cas de perte ou de bris du porte-clés de votre enfant.